



REGLEMENT CONCOURS DE DESSIN

Règlement du concours de dessin organisé du 14 avril au 24 avril 2021

Article 1

L'A S P M E Saint-Ex, ayant son siège social à Saint-Maurice-de-Rémens, 548 rue de la Libération, 01500, France, organise un concours de dessin pour Pâques 2021.

Le thème proposé est le suivant :

« Dessine la Chasse aux Œufs du Petit Prince »

Article 2

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants qui le souhaitent (*on entend par enfants les personnes mineures*). La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par personne est autorisé.

Article 3

L'inscription est obligatoire sur le site HelloAsso

Lien : [HelloAsso](#)

Article 4

Le dessin doit être réalisé au format A4 (21 x 29.7 cm). Tout type d'expression artistique est autorisé.

Article 5

Au dos du dessin doit obligatoirement figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, conformes aux informations enregistrées lors de l'inscription.

Le dessin doit être envoyé avant le **24 AVRIL 2021 MINUIT** par courrier postal à l'association A S P M E SaintEx, 548 rue de la Libération, 01500 Saint-Maurice-de-Rémens.

Article 6

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie 1 : moins de 6 ans
- Catégorie 2 : 6 à 10 ans
- Catégorie 3 : à partir de 11 ans

Pour chacune des trois catégories, 4 dessins seront tirés au sort au cours de la semaine n°17. Chacun des gagnants sera individuellement averti.

Association pour la Sauvegarde et la Promotion de la Maison d'enfance d'Antoine de Saint Exupéry

548 rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens

Site Internet : <http://www.aspmesaintex.com>

Facebook : <http://www.facebook.com/aspmesaintex>

Pour nous contacter : maisondupetitprince@gmail.com



Article 7

Lots attribués aux gagnants : 12 paniers « surprises », qui seront remis le **SAMEDI 1^{er} MAI 2021**, à Saint-Maurice-de-Rémens (*adresse et horaires seront indiqués par courriel aux familles des gagnants*)

Article 8

Un cadeau « surprise » sera envoyé à tous les participants, non primés (*cf. art 7*), par courrier, au cours de la première quinzaine du mois de **mai 2021**.

Article 9

L'A S P M E SaintEx est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'association A S P M E Saint-Ex à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'A S P M E Saint-Ex. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de l'A S P M E Saint-Ex, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'information du grand public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

Article 10

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 11

Le résultat du tirage au sort est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 13

L'A S P M E SaintEx se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. L'A S P M E SaintEx se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 14

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux » peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association : 548 rue de la Libération, 01500, Saint-Maurice-de-Rémens.

Fait à Saint-Maurice-de-Rémens, le 12 mars 2021

Association pour la Sauvegarde et la Promotion de la Maison d'enfance d'Antoine de Saint Exupéry

548 rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens

Site Internet : <http://www.aspmesaintex.com>

Facebook : <http://www.facebook.com/aspmesaintex>

Pour nous contacter : maisondupetitprince@gmail.com